

**COMMUNE DE
SAVIGNY L'EVESCAULT
Mairie
86800 SAVIGNY L'EVESCAULT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13

DELIBERATION N° 2022-32

OBJET : APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2022

L'An deux Mil vingt

Le 30 mars 2022 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAVIGNY L'EVESCAULT (Vienne), dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Vincent CHENU, Maire.

PRESENTS : Monique Bois, Anne Courbier, Virginie Deschamps, Vanessa Panhaleux, Mathieu Billaud, Yohann Brunet, Vincent Chenu, Éric Gerber, Pierre-Éric Girod, Patrick Pierre, Philippe Renard, Denis Sibille

EXCUSÉS : Nathalie Dumagnier, Rémi Ledoux,

ABSENTS : Filipe Gomes

PROCURATIONS : Nathalie Dumagnier à Monique Bois,

Monsieur Éric Gerber est désigné comme secrétaire.

Monsieur le Maire fait approuver le Procès-Verbal de la séance du Conseil municipal en date du 15 février 2022.

Vu le procès-verbal du 15 février 2022,

Le Conseil Municipal, à la demande du Maire et après en avoir pris connaissance, approuve le Procès-Verbal de la séance du 15 février 2022,

Pour	7	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	5	Anne Courbier Yohann Brunet Éric Gerber Patrick Pierre Denis Sibille

Fait et délibéré en mairie les,
jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : en Mairie,
le 1^{er} avril 2022

Acte Rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
le 04 AVR. 2022
et Publication ou Notification
du 04 AVR. 2022
Le Maire,



Vincent CHENU, Maire



**COMMUNE DE
SAVIGNY L'EVESCAULT
Mairie
86800 SAVIGNY L'EVESCAULT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13

DELIBERATION N° 2022-33

OBJET : APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2022

L'An deux Mil vingt

Le 30 mars 2022 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAVIGNY L'EVESCAULT (Vienne), dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Vincent CHENU, Maire.

PRESENTS : Monique Bois, Anne Courbier, Virginie Deschamps, Vanessa Panhaleux, Mathieu Billaud, Yohann Brunet, Vincent Chenu, Éric Gerber, Pierre-Éric Girod, Patrick Pierre, Philippe Renard, Denis Sibille

EXCUSÉS : Nathalie Dumagnier, Rémi Ledoux,

ABSENTS : Filipe Gomes

PROCURATIONS : Nathalie Dumagnier à Monique Bois,

Monsieur Éric Gerber est désigné comme secrétaire.

Monsieur le Maire fait approuver le Procès-Verbal de la séance du Conseil municipal en date du 15 mars 2022.

M. Yohann Brunet demande que l'amendement soit lié à la délibération n°6. M. Yohann Brunet demande à ce que la remarque de Denis concernant le montant de la subvention demandée par La Pêche Savignoise soit noté.

M. le Maire assure que ces points seront modifiés et passe au vote.

Vu le procès-verbal du 15 mars 2022,

Vu les demandes de M. Brunet,

Le Conseil Municipal, à la demande du Maire et après en avoir pris connaissance, approuve le Procès-Verbal de la séance du 15 mars 2022.

Pour	9	
Contre	2	Yohann Brunet Denis Sibille

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : en Mairie, le 1^{er} avril 2022

Vincent CHENU, Maire

Acte Rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
le 04 AVR. 2022 ..
et Publication ou Notification
du 04 AVR. 2022
Le Maire,



**COMMUNE DE
SAVIGNY L'EVESCAULT
Mairie
86800 SAVIGNY L'EVESCAULT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13

DELIBERATION N° 2022-34

**OBJET : RENOUELEMENT D'UN CONTRAT CUI-PEC – SERVICE ENTRETIEN DES
BATIMENTS**

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2022

L'An deux Mil vingt

Le 30 mars 2022 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAVIGNY L'EVESCAULT (Vienne), dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Vincent CHENU, Maire.

PRESENTS : Monique Bois, Anne Courbier, Virginie Deschamps, Vanessa Panhaleux, Mathieu Billaud, Yohann Brunet, Vincent Chenu, Éric Gerber, Pierre-Éric Girod, Patrick Pierre, Philippe Renard, Denis Sibille

EXCUSÉS : Nathalie Dumagnier, Rémi Ledoux,

ABSENTS : Filipe Gomes

PROCURATIONS : Nathalie Dumagnier à Monique Bois,

Monsieur Éric Gerber est désigné comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 15 février 2022 et informe le Conseil Municipal que le contrat aidé CUI-PEC actuel de Pauline Fillon peut être financé sur 30 heures.

Vu le code du travail ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 avril 2019 relatif aux embauches en Parcours Emploi Compétences et aux contrats initiative emploi ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le contrat de l'agent en contrat aidé CUI-PEC.

Il propose à l'assemblée de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 6 mois étant précisé que ce contrat peut être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ANNULE** la délibération n°2022-19
- **DECIDE** de renouveler le contrat à durée déterminée pour le poste d'agent technique à l'entretien des bâtiments à compter du 1^{er} avril 2022 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».
- **PRECISE** que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée de 6 mois ;
- **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 30 heures par semaine.
- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- **AUTORISE** l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

Pour	12	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : en Mairie,
le 1^{er} avril 2022

Vincent CHENU, Maire

Acte Rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
le 04 AVR. 2022
et Publication ou Notification
du 04 AVR. 2022
Le Maire,



**COMMUNE DE
SAVIGNY L'EVESCAULT
Mairie
86800 SAVIGNY L'EVESCAULT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13

DELIBERATION N° 2022-35

OBJET : AUGMENTATION DUREE HEBDOMADAIRE ALYSON BRISSONNET

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2022

L'An deux Mil vingt

Le 30 mars 2022 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAVIGNY L'EVESCAULT (Vienne), dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Vincent CHENU, Maire.

PRESENTS : Monique Bois, Anne Courbier, Virginie Deschamps, Vanessa Panhaleux, Mathieu Billaud, Yohann Brunet, Vincent Chenu, Éric Gerber, Pierre-Éric Girod, Patrick Pierre, Philippe Renard, Denis Sibille

EXCUSÉS : Nathalie Dumagnier, Rémi Ledoux,

ABSENTS : Filipe Gomes

PROCURATIONS : Nathalie Dumagnier à Monique Bois,

Monsieur Éric Gerber est désigné comme secrétaire.

Vu le code du travail ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 avril 2019 relatif aux embauches en Parcours Emploi Compétences et aux contrats initiative emploi ;

Vu la délibération 2021-35 recrutant un adjoint technique pour aider aux services de la cantine et de la garderie scolaire,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter les heures d'Alyson Brissonnet.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

➤ **AUGMENTE** la durée de travail d'Alyson Brissonnet de 20 heures hebdomadaires à 30h heures hebdomadaires ;

- **AUTORISE** l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget

Pour	12	
Contre	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Acte Rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture



le **04 AVR. 2022**
et Publication ou Notification
du **04 AVR. 2022**

Le Maire,

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : en Mairie,
le 1^{er} avril 2022

Vincent CHENU, Maire